



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

Délibération n°2026-024-DE

OBJET : Désignation d'un délégué au CNAS

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 18

Excusé(s) : 1

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 0

Pour : 19

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le treize avril deux mille vingt six, 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOILLIER, Véronique DERORY, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Amélie COLOMBIER pouvoir à David HARMAND

Le ou les membres absent(s) :

Le ou les membres excusé(s) :

Amélie COLOMBIER

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Champdieu adhère au Centre National d'Action Sociale en faveur des agents de la collectivité.

Les délégués locaux sont les représentants du CNAS au sein de chaque collectivité ou organisme adhérent.

La durée de leur mandat est calquée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Deux délégués locaux (1 élu et 1 agent) doivent être désignés au sein de chaque structure adhérente.

- Leurs missions sont d'**exercer** une mission de service public, **s'assurer** du suivi de l'adhésion, **présenter** un bilan périodique sur l'utilisation des prestations par les bénéficiaires à la collectivité adhérente, **organiser** des réunions d'information si nécessaire, **diffuser** les documents d'information mis à disposition par le CNAS (affiches, diaporamas...) et **promouvoir** les supports de communication directe (Facebook, *CN@S Bénéficiaire*),

Le délégué élu est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

Le délégué agent est désigné par la collectivité adhérente **parmi la liste des agents bénéficiaires**. Rien n'interdit, que le délégué agent soit également correspondant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Madame Catherine RIVAL FOUBERT délégué élue afin de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DESIGNE** Madame Catherine RIVAL FOUBERT, délégué élue au sein du Centre National d'Action Sociale.

Champdieu, le 13 avril 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

Yves

CHAZAL

Signature
numérique de
Yves CHAZAL
Date : 2026.04.14
16:48:17 +02'00'



Patrice
COUCHAUD

Signature
numérique de
Patrice COUCHAUD
Date : 2026.04.14
21:34:03 +02'00'